RAPPORT MORAL

DE L'UNECATEF

SAISON 2013/2014

ASSEMBLEE GENERALE 12 Mai 2014





SOMMAIRE

Activités Internes

Adhésions

Commissions: FFF - LFP - LFA - IFF

Activités Politiques

Gouvernance de la FFF : Comex et Haute Autorité du Football

Bureau et Conseil d'Administration de la Ligue du Football Professionnel

Union des Acteurs du Football

Mission Glavany: vers un modèle durable du Football

Fédération des Entraîneurs Professionnels

Union Nationale des Cadres Techniques du Football

Activités de Structuration, de Développement et de Formation du Football

Le statut des Educateurs et des Entraîneurs du Football Fédéral

La licence club LFP

La licence club fédéral et le label jeunes

Dialoque Social

Dialogue Social Football Fédéral – Accord Collectif du Football Fédéral

Dialogue social football professionnel : Convention Collective Nationale des Métiers du Football : CCNMF

La CCPAAF et les accords d'entreprise

La Convention Collective Nationale du Sport : CCN Sport

La Représentativité Syndicale

La CFDT

Services aux Membres

Services et accompagnements personnalisés aux adhérents

Cellule Foot Expat

Dix Mois Vers l'emploi

Commission Sociale de l'Unecatef

Communication

Les mercredis du respect

Partenariat Unecatef- randstad- direction générale de la police

Cadresports

Institut de formation du football



ACTIVITES INTERNES

Comité Directeur et Permanents :

Joël Muller - Pierre Repellini - Luc Bruder -André Bodji - Raymond Domenech - René Cedolin - Nourredine Bouachera - Richard Déziré - Jean-Marc Furlan - Hervé Gauthier - Roland Gransart - Faruk Hadzibegic Bruno Bini Philippe Hinschberger - Bruno Plumecocq - Claude Puel - Willy Sagnol - Patrick Gonfalone - Hubert Velud - Didier Christophe Thibaut Dagorne - Anissa Hamimi

ADHESIONS

741 adhérents cette saison Eléments d'appréciation :

- 85 nouveaux adhérents
- 19 de ré adhésion après suspension

Une quarantaine d'entraîneurs ayant suivi le programme DMVE depuis 10 saisons n'ont pas ré-adhéré.

Durant cette saison, il y a eu :

- 4 Réunions de Comité Directeur
- 2 Réunions de Bureau
- 3 Réunions de la Commission Internet
- 2 Réunions de la Commission cadres techniques
- 12 Réunions internes de l'équipe Unecatef
- 4 Réunions Foot Expat
- 2 Réunion préparatoire DMVE

LA REPRESENTATION DANS LES COMMISSION

Les membres élus, les adhérents et l'équipe de l'Unecatef ont représenté les entraîneurs dans plus de 200 réunions pour la saison 2013/2014 :

Joël Muller, Pierre Repellini, Roland Gransart, Hervé Gauthier, Raymond Domenech, René Cedolin, André Bodji, Faruk Hadzibegic, Jacky Bonnevay, Eric Chevalier, Michel Rablat, Patrick Rampillon, Jean-Loup Leplat, Nathalie Henaff, Laurent Pate (Expert Comptable), Christophe Le Petit, Thibaut Dagorne...

Fédération Française de Football: Commission Fédérale du Statut des Educateurs: Section Équivalences et Section Statut Commission Calendrier, Commission Supérieure d'Appel, Commission de Visionnage, Commission des Agents de Joueurs, Commission DNCG, Commission Fédérale du Joueur d'Elite, Commission Fédérale de la Féminisation, Groupe de travail de la Commission Fédérale d'animation et des pratiques (Modélisation du club, Citoyenneté, Football Loisir...), Assemblée Générale de la FFF;

Ligue du Football Professionnel : Conseil d'Administration et Bureau du Conseil d'Administration, Commission Juridique, Commission de Révision des Règlements, Commission Calendrier, Commission Sociale et d'Entraide, DNCG, Commission de Gestion Licences Clubs, Réunion d'information des référents paris sportifs, Assemblée Générale de la LFP ; Commission d'organisation des Compétitions

Lique du Football Amateur : Commission d'Aide à la Formation.

Institut de Formation du Football : Comité Pédagogique et Stratégique, Jurys de Sélection et VAE : BEFF, BEPF, DEF, BEES 2 Spécifique, BMF, et BEF,



ACTIVITES POLITIQUES

GOUVERNANCE DE LA FFF

Activités des instances dirigeantes de la FFF

Comité Exécutif:

Joël MULLER est membre à titre individuel du COMITE EXECUTIF de la FFF Présidé par Noël LE GRAET, élu pour 4 ans jusqu'en décembre 2016.

Haute Autorité du Football:

Roland GRANSART est le représentant de l'Unecatef à la Haute Autorité du Football.

Elle a pour attributions principales de formuler des propositions d'intérêt général au COMEX de la FFF.

La HAF a rédigé des propositions et avis au Comex concernant :

L'observation de l'activité fédérale La politique médicale fédérale Les flux financiers entre la FFF, les Ligues et les Districts.

La HAF a mis en place un groupe de travail communication pour mieux faire savoir son rôle auprès des instances et des clubs. Elle doit être en mesure de mettre en œuvre une vision à plus long terme de l'avenir du football et s'impliquer aux cotés des porteurs de projet de la FFF.

BUREAU ET CA DE LA LIGUE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL

Pierre Repellini est Vice-Président de la LFP, membre de la Commission d'Organisation des Compétitions et de la Task Force Image

Raymond Domenech est membre au CA de la LFP

Principales Décisions du CA et du Bureau de la LFP :

La Licence Club LFP:

l'UNECATEF a obtenu la reconnaissance de l'expertise et de la compétence des entraineurs adjoints, médecins et kinés composant le staff professionnel par leur intégration dans les critères d'octroi de la Licence Club 2013/2014.

l'UNECATEF a validé l'augmentation des seuils de reversement des Droits TV liés à la Licence Club

- Pour un club de L1 : l'octroi de la licence club conditionne un montant de 4 696 776 Euros
- Pour un club de L2 : un montant de 884 744 Euros

L'appel d'offres des Droits TV

Sur la période 2016-2020, le montant annuel de droits TV de la Ligue 1 et de la Ligue 2 est fixé à 748,5 Millions d'euros



L'accord LFP-AS MONACO

Le CA de la LFP a adopté l'accord signé entre la LFP et l'AS Monaco, permettant au club de conserver son engagement en Ligue 1 sans déménager son siège social en France en contrepartie d'un versement de 50 Millions d'euros.

UAF

UNION DES ACTEURS DU FOOTBALL

Union rassemblant 10 membres fondateurs: associations ou syndicats professionnels:

- L'amicale des éducateurs de football (AEF),
- L'association des médecins de clubs de football professionnel (AMCFP),
- L'association des médecins fédéraux régionaux (AMFR),
- Le groupement des éducateurs de football (GEF),
- Le syndicat des arbitres de football d'élite (SAFE),
- Le syndicat national des administratifs et assimilés du football (SNAAF),
- L'union nationale des arbitres de football (UNAF),
- L'union nationale des cadres techniques du football (UNCTF),
- L'union des entraineurs et cadres techniques du football (UNECATEF), et
- L'union nationale des footballeurs professionnels (UNFP)

Les principales réalisations :

- Rendez vous préparatoire avec le Président et DG de la LFP avant chaque CA de la LFP
- Rendez-vous avec le Président et DG UCPF avant chaque CA de la LFP
- Rendez-vous avec le Président de la FFF
- Rendez-vous avec le Conseiller Sport Professionnel de la Ministre des Sports
- Contribution écrite à la Mission Glavany
- Séminaire de travail sur les enjeux du football
- Création et participations aux 4 Commissions internes :

Le jeu : Patrick Rampillon/ Pierre Repellini

La gouvernance et l'économie : Pierre Repellini

L'économie : Pierre Repellini La Licence Club : Thibaut Dagorne

MISSION GLAVANY: VERS UN MODELE DURABLE DU FOOBTALL

Cette mission a été l'occasion pour l'UNECATEF d'être associée à la réflexion du modèle durable pour le football professionnel et de présenter nos propositions sur la compétitivité économique du football professionnel, et sur le rôle social et responsable du football. Le football professionnel et amateur concourt à la culture tout à la fois des corps et des esprits. Il n'y a pas deux cultures, une qui serait respectable parce qu'elle toucherait à l'esprit, l'autre plus méprisée qui toucherait au corps. Il n'y a pas de grand champions sans intelligence et les jeunes citoyens qui ont du talent doivent être aidés, accompagnés, encouragés, qu'ils soient doués pour la musique ou pour le sport. C'est donc le regard de la société sur le sport qui doit évoluer.

Nous avons défendu les principes suivants :



Recommandation 1 : rapprocher le régime fiscal et les charges sociales des rémunérations de joueurs des règles en vigueur pour les artistes et les mannequins

- Public visé : les joueurs et entraîneurs
- Modalités de travail : Une approche concertée entre la fédération, les organisations représentatives du football professionnel et le Ministère

Les entraîneurs responsables de l'équipe professionnelle <u>doivent être</u> concernés par ce régime. Ce dispositif appelle de notre part des demandes d'éléments complémentaires

<u>Recommandation 2</u>: mettre à profit la préparation de l'Euro 2016 pour améliorer la gestion des enceintes sportive grâce à une plus étroite coordination entre les clubs, les Collectivités territoriales et les gestionnaires des enceintes sportives

Concernant la situation de l'AS MONACO

L'accord passé entre la LFP et Monaco doit être complété par la stricte application des conventions collectives par le club (CCNMF -pour les entraîneurs et les joueurs et CCPAAF – pour les autres salariés)

Recommandation $n^{\circ}3$: Conforter les missions et renforcer l'indépendance de la DNCG, notamment en perspective du déploiement du fair-play financier

L'Unecatef considère la présence des représentants désignés par les syndicats d'entraîneurs, de joueurs et d'administratifs comme essentielle pour réguler les conséquences sur l'avenir des salariés des clubs

Recommandation n°4 : Mieux contrôler, au plan européen et international, le marché des transferts et assainir l'activité des agents sportifs en France

L'Unecatef a proposé que la nouvelle législation sur le sport définisse que seul l'entraîneur ou le joueur assure le paiement des commissions d'agents, et qu'elle précise les conséquences fiscales induites sur les revenus (régime des frais réels)

L'Unecatef a demandé deux dispositions concernant l'activité des agents sportifs :

- La publication de l'actionnariat des sociétés d'agents de joueurs.
- La priorité transmise aux Procureurs de la République pour une action judiciaire plus ferme et rigoureuse du Code du Sport

Recommandation n°5 : Pour une initiative européenne de la France, afin de mieux réguler le sport professionnel au niveau européen et international

Nous souhaitons la mise en place d'une Cellule Informelle d'Appui (CIA) entre les principaux acteurs concernés (gouvernement, parlement, autorités du football), afin de coordonner les stratégies à promouvoir sur ce dossier tout en réclamant la présence de l'UNECATEF

Nous proposons également de compléter les thèmes cités dans le rapport par :

- le joueur formé localement et tout dispositif incitatif à la formation des joueurs,
- les licences clubs,
- <u>le financement des missions d'intérêt général,</u>
- la protection des droits des organisateurs de compétitions

Recommandation 6 : Agir avec fermeté pour accroître la sécurité dans le football

Nous préconisons une plus étroite association des supporters notamment dans le cadre du développement des responsabilités sociales et citoyennes du football mais nous ne souhaitons pas que celle-ci s'étende aux finances du club.

Intégration de l'actionnariat salarié des clubs (entraineurs, éducateurs, administratifs, assimilés).

Propositions supplémentaires:

La gouvernance:

La représentation des syndicats (entraîneurs, joueurs, arbitres, médecins et administratifs, siégeant au Conseil d'Administration de la LFP) doit être prévue législativement au sein de l'Assemblée Générale de la Ligue Professionnelle.



Attribution d'un pourcentage significatif de droit de vote pour une représentation des licenciés (entraîneurs, joueurs, arbitres, ...) à l'Assemblée Générale de la FFF et de la LFA, comme ce qui existe dans de nombreuses Fédérations Françaises et Européennes (Italie).

La licence club:

Les critères minimaux doivent faire l'objet d'une énumération dans le code du sport

L'éthiaue

L'Unecatef soutient que l'éducation civique et sportive doit être une priorité des clubs professionnels et être confié aux entraineurs et éducateurs, car elle s'intègre dans la mission d'intérêt général.

L'internationalisation du football

La diplomatie et l'internationalisation du football français doivent être basées sur le savoir faire de l'encadrement technique et sportif permettant la présence d'un représentant du monde sportif dans chaque délégation de visite du gouvernement à l'étranger.

Statut du sportif professionnel

Une étude doit être menée sur le statut du sportif professionnel, notamment sur les différentes phases de sa carrière (formation, activité professionnelle, et reconversion).

Conclusions

L'Unecatef, fut l'une des deux seules organisations des acteurs du football composant la mission GLAVANY. Nous sommes reconnus par les instances ministérielles, comme le syndicat représentant l'ensemble des entraîneurs, des éducateurs et des cadres techniques du football, tant amateur que professionnel. Nos propositions ont été pour certaines reprises dans le rapport final

 $Pour \ plus \ d'information : \ \underline{http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/a-la-une/article/Remise-du-rapport-Vers-un-modele-durable-du-football-professionnel-français}$

FEP FEDERATION DES ENTRAINEURS PROFESSIONNELS

La Contribution au développement du sport : constats et enjeux

Suite au travail engagé par la FEP la saison dernière, il a été décidé d'approfondir et de compléter la contribution pour renforcer la position des entraîneurs auprès des instances françaises et européennes.

Lors du dernier Conseil d'Administration, les points prioritaires suivants ont été arrêtés :

- La gouvernance du sport professionnel et sport fédéral
- La profession réglementée, l'offre de formation et l'adéquation avec l'emploi, l'usage des titres protégés
- La régulation et compétitivité des clubs
- L'éthique, les valeurs et la responsabilité sociale du sport
- Les relations avec pôle emploi
- Le dopage

La FEP a été reçue à la Direction des Sports, à l'Association Nationale des Ligues du Sport Professionnel, et au CNOSF.

La FEP travaille actuellement sur un projet de sécurisation des parcours pour les « entraîneurs chômeurs » qui devrait voir le jour en Septembre 2014. Une mutualisation des différents sports sur ce dossier permettra de renforcer l'accompagnement de l'Unecatef pour les entraîneurs de football connaissant ce type de situation.

La FEP auditionnée au Sénat

Le 5 février 2014, une délégation de la FEP a été auditionnée au sénat par la MCI (Mission Commune d'Information) dirigée par M. Stéphane Mazars (sénateur de l'Aveyron).

Cette Mission a pour objectif de dresser un bilan du lien entre Sport professionnel et Collectivité.



La FEP a pu présenter ses travaux portant sur :

- La formation des joueurs en tant que mission d'intérêt général (formation locale et double projet)
- L'adéquation emploi formation dans les métiers de l'encadrement sportif
- La solidarité sport professionnel et sport amateur
- L'exportation du savoir faire français à l'étranger dans le sport et le rôle de l'état

L'avant projet de loi sur le sport (APLS)

La Ministre des Sports Madame Valérie Fourneyron a dès septembre 2013 annoncée une loi de modernisation du sport, qui devait après celle de 1984, refondre les relations entre les collectivités, l'Etat et le mouvement sportif.

Le remaniement ministériel d'avril 2014 et la nomination de Madame Najat Valaud Belkacem, et Monsieur Thierry Braillard, vont très certainement faire l'objet d'un nouveau projet de loi.

UNCTF

UNION NATIONALE DES CADRES TECHNIQUES DU FOOTBALL

Une grande attention est porté aux activités des cadres techniques de Football, à leurs conditions de travail.

L'UNECATEF, a soutenu fermement leurs revendications dans les Ligues et les Districts et a contribué :

- A l'importance au dialogue social d'entreprise
- A la représentation du personnel lors des élections du personnel
- Aux nouveaux modes de travail et de management dans le secteur du football fédéral,

L'UNECATEF représente au sein de la CCPAAF :

- Les cadres techniques fédéraux
- Les CTRAF
- Les CDFA
- Les responsables de Pôles Espoir
- Les chargés de mission dans le périmètre sportif et développement des pratiques

ACTIVITES DE STRUCTURATION, DE DEVELOPPEMENT ET DE FORMATION DU FOOTBALL

LE STATUT DES EDUCATEURS ET DES ENTRAINEURS DU FOOTBALL FEDERAL (REGLEMENTS GENERAUX DE LA FFF)

Dès septembre 2013, la FFF a souhaité mettre à jour le Statut des Educateurs et des Entraineurs du Football Fédéral pour permettre :

La mise en conformité avec les nouvelles certifications L'application des dispositions règlementaires du statut à tous les clubs professionnels L'officialisation de la commission fédérale des éducateurs et des entraîneurs (avec ses sections : Statut, Equivalence et Emploi) et sa déclinaison régionale

L'UNECATEF fut au cœur de cette réforme.

Quatre réunions ont permis une concertation de toutes les parties prenantes (représentants employeurs amateurs et professionnels) – DTN, Direction Juridique de la FFF et de la LFP, Unecatef. Une proposition de nouveau statut sera présentée à l'Assemblée Générale de la FFF le 31 mai prochain.



Principes maieurs du proiet de Statut des Educateurs et des Entraîneurs du Football Fédéral :

- L'affirmation du principe « entraîneur désigné doit être celui qui entraîne et encadre » dans tous les clubs, (professionnels et amateurs)
- La disparition de la pratique du « prête nom » et les sanctions encourues
- La reconnaissance des prérogatives d'exercice des entraîneurs suivant la formation BEPF et ayant au moins 12 mois de contrat d'entraîneur temps plein au club.
- Les nouvelles obligations de certifications :

Niveau de compétition	Anciens diplômes minimum requis	Nouveaux diplômes minimum requis
Ligue 1	DEPF	BEPF
Ligue 2	DEPF	BEPF
Championnat National	DEF-DEPF	A partir de la Saison 2014/2015 : DES Saison 2017/2018 : BEPF
CFA	DEF	DES
CFA 2	DEF	DES
DH	DEF	BEF
Niveau directement inférieur à la DH ($2^{\grave{e}me}$ niveau)	BEES1	BEF
Niveau directement inférieur (3ème niveau)	Aucun	Saison 2015/2016 : BMF
Futsal D1	Aucun	Saison 2015/2016 : BMF
D1 Féminine	DEF	DES
D2 Féminine	BEES 1	BEF
National U17/U19 dans les clubs à statut non professionnel	BEES 1	BEF
CNU17/CNU19 dans les clubs professionnels disposant d'un centre de formation agréé	DEF	DES

- Uniformisation et automatisation du principe de dérogation-accession :

Les clubs accédant à un championnat pour lequel une obligation de diplôme directement supérieur est requise, peuvent utiliser les services de l'entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe. Cette mesure dérogatoire n'est pas applicable pour les entraîneurs des équipes participant au Championnat de Ligue 1.

Exemple : un club de 3^{ème} division de Ligue qui accède en DHR puis DH pourra toujours garder l'entraîneur titulaire du BEF, responsable de l'équipe avec laquelle il est monté Si le club monte en CFA2, le club et le même entraîneur devront se mettre en conformité avec l'obligation de certification (DES) par l'inscription en formation ou le dépôt d'une demande de VAE.

- Uniformisation du délai de mise en conformité de l'obligation d'encadrement technique en cours de saison : 30 jours
- Uniformisation de l'obligation d'informer la CFSEE ou CREE de tout changement d'entraîneur ou d'éducateur (salarié ou bénévole) dans les 48h quelque que soit le motif (rupture du contrat, licenciement, démission, rupture d'un commun accord) : cette obligation s'impose au club et à l'entraîneur-éducateur.

Principes portant à la reconnaissance et le contrôle de la profession d'entraîneur

- Substituer la mention « éducateur (s)» par la mention « éducateur (s) et entraîneur(s)
- Créer la Commission Fédérale des Entraîneurs et des Educateurs (Ex CFSE) et les 3 sections (Statut, Equivalences et Emploi/Formation,)
- Création des Commissions Régionales des Entraîneurs et des Educateurs avec de nouvelles compétences et une composition assurant ainsi la désignation d'un membre par l'UNECATEF,
- Fin de l'obligation de recyclage pour les entraineurs ayant plus de 60 ans au cours de la saison,
- La dénomination des Licences Fédérales



- La quasi majorité des propositions de l'UNECATEF ont été reprises dans le projet soumis à l'Assemblée Générale de la FFF.
- La concertation proposée et les échanges constructifs avec tous les membres du groupe de travail ont été essentiels pour permettre la présentation de ce nouveau statut
- Les partenaires sociaux employeurs UCPF et U2C2F ont été à l'écoute de nos propositions et ont permis une approche commune de la structuration des clubs. Celle-ci se poursuivra par des négociations conventionnelles et sociales d'ici le 1^{er} juillet 2015.

LA LICENCE CLUB LFP

L'UNECATEF est l'un des 2 représentants de l'UAF au sein de la Task Force et de Commission de Gestion de la Licence Club.

Nous avons soutenu les principes suivants :

1 Nouveaux mécanismes de répartition des droits TV

- Part des droits TV réservée à la Licence Club portée de 10 à 20% (soit 40% de la part fixe)
- Répartition égalitaire de la part Licence Club entre les clubs titulaires de la Licence (club qui n'a pas Licence a 0€).
- En complément, si un ou plusieurs clubs n'ont pas la Licence, répartition des sommes non versées de manière égalitaire

2 Nouveaux seuils de répartition L1 et L2

- Augmentation du seuil d'obtention :
- de la Licence L1 : 6500 pts en 2014-2015 et 7000 pts en 2015-2016
- la Licence L2: 5500 pts en 2014-2015 et 6000 pts en 2015-2016

3 Création d'une Licence Club « accédant » L1 et L2

- Pour les clubs n'obtenant pas la Licence mais dépassant en L1 le seuil de 6000 en 2014/2015 et 6500 pts en 2015/2016, en L2 5500 points à partir de 2014/2015
- Ouvre le droit au versement de 50% de la part des droits TV répartie de manière égalitaire.
- Ne participe pas à la répartition éventuelle des sommes non versées (part d'aide à la relégation comprise).

4 Mise en place d'un plan de contrôle - Vérification des engagements pris par les clubs

La mise en place d'un plan de contrôle est préconisée pour une crédibilisation de la Licence Club et une sécurisation renforcée du contrôle de véracité des critères déclarés par les clubs.

5 Stabilisation des critères de la Licence : Pas d'ajouts de nouveaux critères pour la Licence 2014-2015



LA LICENCE CLUB FEDERAL ET LE LABEL JEUNES

Les partenaires sociaux (UNECATEF U2C2F) n'ont pas été associés aux travaux de réflexion pour la mise en place de la licence, ni du Label Jeunes.

Des remarques importantes sont à relever :

Absence totale de valorisation de la professionnalisation des responsables du projet club, et donc des éducateurs, entraîneurs

En revanche, est valorisée la fidélité des éducateurs, éducatrices et des dirigeants à travers la LICENCE

Le projet de structuration des clubs amateurs oublie totalement <u>l'emploi.</u>

Il aurait été important de lier les deux sujets de la formation (la filière de la certification football) et l'emploi (incitation via le LABEL JEUNES), concourant ainsi à l'adéquation emploi/formation, comme objectif de la politique fédérale

Pourtant, ce sont bien les responsables sportifs et éducatifs qui vont occuper les postes structurants et de plein emploi dans les clubs

Différence LFP/LFA

L'UNECATEF, l'UCPF et les clubs sont membres de la Task Force et de la commission d'attribution de La Licence Club LFP

Dans le football fédéral, l'UNECATEF et l'U2C2F ne sont pas associés, et pourtant nous sommes les négociateurs de l'accord collectif du football fédéral

La politique d'emploi de la FFF dans le football amateur doit-elle œuvrer pour des conditions de postes structurants de plein emploi, ou multiplier les postes d'éducateurs à très temps partiel ?

Autres remarques:

Le programme éducatif impose l'affichage des supports fédéraux de promotion, mais le projet ne fait aucune mention de l'affichage des cartes professionnelles, des attestations d'honorabilité pourtant imposées par le code du sport pour assurer notamment la sécurité des pratiquants et licenciés.

DIALOGUE SOCIAL

Dialogue Social Football Fédéral : Accord Collectif du Football Fédéral

Salariés concernés: Entraîneurs et entraîneurs adjoints - d'un club fédéral dont l'équipe participe au championnat National, CFA, CFA 2 ou DH, Sous CDD d'usage et encadrant au moins un joueur sous contrat fédéral ou un joueur sous CDD d'usage

Négociation Annuelle Obligatoire 2014/2015 :

Pour la saison 2014/2015 :

Une augmentation de la valeur du point de 1,78% au 1er juillet 2014 soit 14,25 €.

Condition d'entrée en vigueur de l'augmentation du point : Cette augmentation est conditionnée à non application au 1er Juillet des dispositions législatives sur le temps partiel, définissant un minima hebdomadaire de 24h pour tous les contrats CDD ou CDI à temps partiel.



Dialogue Social Football Professionnel: la Charte du Football Professionnel

Nouvelles dispositions conventionnelles pour les entraîneurs responsables de l'équipe professionnelle

Parallèlement aux discussions de réforme du statut des éducateurs et des entraîneurs du football fédéral dépendant des Règlements Généraux de la FFF, l'UNECATEF et l'UCPF ont mené des négociations sur le nouveau statut conventionnel des entraîneurs de clubs professionnels.

Ainsi, les deux parties ont décidé de :

- Créer un nouveau dispositif de reconnaissance des prérogatives d'exercice du métier d'entraîneur pour tout entraîneur suivant régulièrement la session de formation BEPF et ayant au moins 12 mois d'ancienneté sous contrat d'entraineur à temps plein au club.
- Créer une durée minimale de durée de contrat différente selon la période de signature :

2 saisons sportives pour un premier contrat professionnel prenant effet au début de la saison, soit au 1^{er} juillet,

1 saison sportive pour un contrat avec l'équipe 1 professionnel prenant effet en cours de saison.

Cette dérogation conventionnelle n'est réservée uniquement qu'à l'entraîneur ayant au minimum 12 mois d'ancienneté sous contrat à temps plein au club et suivant régulièrement la session de formation BEPF.

Cette disposition impose au club professionnel d'avoir une politique de formation anticipée.

Négociations dans un groupe de travail paritaire UCPF/ UNECATEF d'un statut des entraîneurs et des éducateurs de clubs professionnels

Elles ont permis d'envisager de nouvelles dispositions conventionnelles relatives :

- Au champ d'application : tous les entraîneurs, entraîneurs adjoints, éducateurs salariés des clubs professionnels, exerçant

au sein du staff de l'équipe professionnelle

au sein du staff de la formation

au sein du staff des activités de préformation, de l'école de football

- A la création d'une grille de classification et de rémunération
- La reconnaissance de dispositions conventionnelles aux entraîneurs de clubs de football féminin
- La séparation conventionnelle / réglementaire

Les parties n'ont pas pu formuler de propositions partagées sur les thèmes suivants

- le temps de travail,
- le champ d'application commun avec celui de la CCPAAF pour les recruteurs, analystes vidéo, observateurs, les salariés exerçant au sein du staff technique mais non principalement en charge des activités d'entraînement au sens du code du Sport.
- Le capital formation,
- Le minima de durée de contrats pour les entraîneurs et éducateurs du staff formation,

L'UNECATEF et l'UCPF ont ainsi constaté la nécessaire poursuite des négociations pour aboutir à un nouveau statut conventionnel de tous les entraîneurs de clubs professionnel à partir du 1er juillet 2015.



LA CCPAAF ET LES ACCORDS D'ENTREPRISE (Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football)

Adhérente de la Commission Nationale Paritaire et de la CCPAAF depuis le 23 mars 2013, l'Unecatef a pris pleinement ses responsabilités et les propositions conventionnelles, en étant à l'origine de :

1. L'Unecatef et le SNAAF ont ainsi mis en place des processus de concertation pour définir des positions communes pour négocier avec les représentants de l'UCPF et de la LFP.

Au terme d'une concertation ayant permis à l'ensemble des parties concernées de s'exprimer pleinement et d'entendre les arguments des uns et des autres, les organisations d'employeurs (LFP et UCPF) et de salariés (SNAAF et UNECATEF) sont parvenus à un accord fixant l'évolution des rémunérations des salariés administratifs et des professions assimilées du football français.

Tous les salariés bénéficieront d'une augmentation de 1,75% de leur salaire conventionnel de référence.

- 2. Cette négociation démontre pleinement la capacité de la LFP, de l'UCPF, du SNAAF et de l'UNECATEF d'aboutir à des accords équilibrés. Les différentes parties sont convenues de poursuivre leurs échanges, afin de moderniser la convention collective et de pérenniser les modalités d'évolution des rémunérations des personnels concernés.
- 3. Négociation d'un accord de substitution : adhésion de l'AE2F et FFF :
 Pour mettre un terme au contentieux lié à la procédure de dénonciation de l'AE2F de la CCPAAF en mars
 2011, les discussions avec l'AE2F et la FFF ont repris pour créer les conditions d'une application à tous les
 employeurs fédéraux du football.

Ce texte sera soumis à l'AG de l'AE2F le 30 mai 2014. L'UNECATEF et le SNAAF ont participés à la rédaction de l'accord de substitution qui pourrait, en cas de vote favorable de l'AE2F, être applicable au 1^{er} juillet 2014.

LA CCN SPORT

La convention collective régit les garanties collectives de 50 000 salariés dans le sport.

Ce sont les dispositions négociées par les partenaires sociaux de la CCN Sport concernant la prévoyance, la formation professionnelle, la complémentaire santé, les élections professionnelles, le temps de travail qui s'appliquent à tous les salariés du football.

Près de 25% des adhérents de l'UNECATEF sont régis par la CCN Sport.

Ainsi le représentant de l'Unecatef est l'un des 4 membres de la délégation nationale de négociation de la CFDT au sein de la CCNS.

Après 15 mois de paralysie, les négociations ont repris sur les thèmes suivants :

- minimas de rémunérations applicables pour l'année 2014. (suspendus à la signature d'un accord dérogatoire sur le temps partiel).
- -avenant dérogatoire aux dispositions légales sur le temps de travail (24h/hebdomadaire),

Quels changements?

Pour les contrats (CDD/CDI) à temps partiel signés à partir du 1er juillet 2014, **la durée du travail ne pourra être inférieure à 24 heures hebdomadaires.** Toutefois, des dérogations à cette durée minimum sont prévues. Ainsi, il sera possible de déroger :

- si le salarié, à son initiative, en fait la demande expresse (demande écrite et motivée),
- si le salarié est un étudiant de moins de 26 ans,
- si un accord de la branche du Sport prévoit une dérogation.



Concrètement quelles seront les conséquences dans le football si aucun accord collectif au niveau de la CCNS n'est conclu ?

Aucun club ne pourra signer un contrat à moins de 24h hebdomadaire avec un entraîneur rendant inapplicable :

- le Statut des Educateurs et des Entraîneurs de clubs CFA, CFA2, DH prévoit depuis 2008 une durée minimum respectivement de 22h et de 17h30 pour les CDD d'usage ;
- les entraîneurs en CDI ne sont soumis à aucun minima de temps de travail mais limités par la durée légale maximale du travail (44h).

A travers la CFDT, l'UNECATEF œuvre pour la structuration de notre sport et pour qu'un accord soit signé et prenne en compte les spécificités de notre activité qui recourt à du temps partiel (61% des contrats dans le Sport sont conclus à temps partiel).

La réunion de négociation de la CCNS du 15 mai 2014 sera capitale pour la signature d'un accord dérogatoire.

LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE

LA CFDT

L'arrêté du 27 novembre 2013 a fixé et la représentation des organisations syndicales reconnues dans la branche du sport :

- La CFDT : Confédération française démocratique du travail: 37,01 %

- La CGT : Confédération générale du travail: 24,23 %

- La FNASS : Fédération nationale des associations et syndicats de sportifs : 16,57 %

- La CGT-FO: Confédération générale du travail-Force ouvrière: 10,64 %

- La CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens: 10,51~%

- La CFE-CGC : Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres : 1,05 %.

Pour rappel, depuis la loi du 20 août 2008, la validité d'un avenant à la CCNS est subordonnée

- à l'existence d'une « majorité » d'engagement d'au moins 30% de l'audience des syndicats signataires ${\it et}$

- à l'absence d'une opposition majoritaire de plus de 50%

A noter :

La CFDT réunit déjà 6 syndicats d'entraîneurs, de cadres techniques et d'éducateurs : Unecatef, Tech XV (Rugby), SCB (Basket), 7 Master (Handball), Seev (Volley-Ball), Opam (Judo)



SERVICES AUX MEMBRES

LES SERVICES ET L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE AUX ADHERENTS

L'accompagnement juridique (entraîneurs et Cadres Techniques)

- Conseils juridiques :
- Rédaction du contrat
- Conflits avec le club
- Médiation avec le club pour une application contractuelle
- Application des dispositions de la CCN Sport, du Statut de l'entraineur du Football Fédéral -ACFF- CCPAAF
- Licenciement économique ou rupture conventionnelle
- Accompagnement dans les démarches à l'emploi
- Conseils sur le financement des postes
- Avantages acquis en cas de changement d'employeurs (District/Ligue ou Ligue/FFF)
- Modalités du temps de travail, des repos compensateurs et des congés
- Modalités de travail au sein de l'ETR et l'opérationnalité entre l'Employeur (Ligue) et la structure accueillante (District)
- Notion d'usages, de dispositions contractuelles particulières

L'accompagnement dans la procédure contentieuse :

L'UNECATEF a soutenu des contentieux individuels ayant une portée d'intérêt général pour les salariés

- Reconnaissance du travail dissimulé dans un club amateur
- Injonction de payer des dommages et intérêts attribués par une cour d'appel, jugement définitif, sous peine d'obtenir la liquidation judiciaire du club. L'entraîneur a pu enfin percevoir les sommes impayées par le club depuis 3 ans
- Contestation du motif économique du licenciement pour un entraîneur de club professionnel
- Contestation de la faute grave d'un entraîneur adjoint d'un club amateur, fondée sur le refus de modifications contractuelles ou de modification des conditions de travail
- Reconnaissance d'une disposition conventionnelle de primes d'ancienneté dans un club professionnel
- Application de la CCPAAF à Mayotte
- Application de la CCPAAF au Cadres d'État, salarié d'organismes fédéraux de football

CELLULE FOOT EXPATRIATION

Rappels

Création en 2004 Enjeux de l'expatriation des entraîneurs français Une corporation mobile et fluctuante 2013/2014 Plus de 200 entraîneurs français en poste à l'étranger

Contexte

De plus en plus l'UNECATEF s'organise pour faire face au nombre croissant de demandes d'encadrements techniques reçues en provenance du monde entier pour :

- L'entraînement des clubs, sélections et académies
- la formation des cadres techniques
- la création d'académies privées, le développement de projets socio-éducatifs avec des entreprises et des organisations humanitaires



La concrétisation de ces projets qui tendent à être accompagnés par les parties prenantes comme les instances internationales (FIFA), européennes (UEFA) et nationales (FFF, DTN et LFP) font partie d'un plan d'action mis en place par l'UNECATEF pour répondre à la problématique de l'emploi de ces adhérents entraîneurs. Ces derniers confrontés à la crise économique, qui touche l'ensemble des clubs français de niveau national et régional, s'orientent de plus en plus vers l'expatriation.

Missions Principales

- Démarcher les instances internationales, fédérations étrangères et clubs pour promouvoir nos entraîneurs et se porter garante de la compétence, du savoir-faire et de la bonne image des techniciens français
- Créer de nouvelles directions sans avoir à dépendre des réseaux traditionnels (agents, intermédiaires, mandatés) qui la plupart du temps restent à l'état de contacts sans aucun retour ni pour l'UNECATEF ni pour les entraîneurs concernés
- Centraliser toutes les demandes et assurer le suivi des contacts pour éviter les dérives
- Aider les entraîneurs adhérents en :
 - a) Déterminant les enjeux et conditions d'une mobilité internationale, construisant son réseau dans le cadre d'une expatriation
 - b) Appréhendant le processus d'adaptation dans un pays et une culture différente
 - c) Identifiant les points clés et écueils à éviter pour un départ à l'international
 - d) Anticipant les problématiques et conséquences d'un départ (contrat, famille, voyage au pays d'origine, santé, prévoyance, retraite, chômage, fiscalité, banque, démarches auprès du Ministère des affaires Etrangères, des ambassades et consulats en France et dans le pays de destination, équivalence UEFA du diplôme français) et d'un retour pour une expatriation réussie
 - e) Assurant une disponibilité et un suivi permanent pendant la durée de l'expatriation

Situation Actuelle.

Expatriation Une Evidence Les résultats du programme d'accompagnement Dix Mois Vers l'Emploi proposé par l'UNECATEF depuis, 10 ans, atteste que ces dernières saisons le retour à l'emploi, par le biais de l'expatriation, concerne pratiquement en moyenne 50 % des stagiaires qui accèdent à un nouveau poste. Comme il est essentiel de considérer que la globalisation du football liée à celle de l'économie concerne également les entraîneurs, il est donc important pour l'UNECATEF d'accroître son développement à l'international dans tous les domaines comme évoqué précédemment.

D'autant que le nombre croissant de techniciens nouvellement diplômés chaque saison est de plus en plus important. Et que si nous voulons répondre à l'attente de nos adhérents, l'essor de cette démarche devient primordial.

D'autre part, il est important de prendre en compte que la présence d'un entraîneur à l'expatriation ne se limite pas aux sélections, clubs, académies ou autres projets liés essentiellement au terrain. Le football est également un support essentiel pour le développement d'aspects socio-éducatifs des organisations humanitaire et des écoles.

Eric Deletang en charge de la formation des cadres techniques du camp de réfugiés syriens de Zaatari* en Jordanie en est le meilleur exemple. Pressenti, début septembre, pour une mission de trois mois, Eric aura vu sa mission prolongée de six mois.

Aujourd'hui pour l'UNECATEF et auprès des instances européennes et l'AFDP (Association Football Project Développement présidée par le Prince de Jordanie) il fait partie des techniciens sur lesquels on peut compter dans ce registre.

*http://video.lequipe.fr/video/football/foot-a-zaatari-le-foot-comme-lueur-d-espoir/recentes/page/2/?sig=abafc6beb64s

Anglais Pour être compétitif sur le marché de l'expatriation, la maîtrise de l'anglais est devenue quasiment indispensable. 80 % des opportunités notamment dans la formation de jeunes joueurs et des cadres techniques nécessitent des compétences en anglais approfondies. Et nous devons reconnaître que dans ce domaine nous sommes très en retard sur nos concurrents européens et que nous avons beaucoup à faire.

C'est la raison pour laquelle notamment une session de Dix Mois Vers l'Emploi pour la promotion 2013/2014 a été organisée à Belfast en lien avec la Fédération Irlandaise du Nord et sa Direction Technique Nationale.

L'objet de ce déplacement étant de valider sur le terrain auprès des différentes sélections de jeunes d'Irlande du Nord, les compétences acquises au cours du programme.



Assistance A L'expatriation On pourrait penser que le rôle et l'efficacité de la cellule Foot Expat se résument à la gestion des opportunités qui se présentent ou se créent et qui permettent à quelques-uns de nos adhérents de retrouver un poste. Pourtant, il ne faut pas omettre l'immense travail effectué, par les permanents de l'UNECATEF et Jean-Pierre Doly spécialiste de l'expatriation, en matière de conseils pour gérer les situations contractuelles, administratives et culturelles des uns ou des autres.

Il est important également de souligner l'utilité et l'efficacité des interventions faites par les responsables de la Caisse des Français de l'Etranger, de Pôle Emploi Expatriés pendant le programme Dix Mois Vers l'Emploi.

Assister avant et au retour les entraîneurs expatriés est important. Il ne faut pas occulter que tout au long de la saison, la cellule Foot Expat est présente en assurant un lien quasi permanent, pour répondre aux problématiques que peuvent rencontrer les entraîneurs en poste. Ou tout simplement pour s'informer de la situation.

Solidarite Il est réconfortant de constater que de plus en plus d'entraîneurs adhérents s'appuient sur l'Unecatef pour constituer leurs staffs techniques à l'expatriation. A ce titre, cette nouvelle solidarité mise en veilleuse jusqu'à présent apparaît comme une éclaircie révélatrice d'un changement de mentalité de la part de nos entraîneurs. Nous pouvons citer entre autres Patrice NEVEU, Claude LEROY, Patrice CARTERON, Ladislas LOZANO, Kamel DJEBBOUR, Daniel BREARD......

Bilan 2013-2014

- 1. Indépendamment de répondre au quotidien aux diverses demandes et sollicitations d'agents désireux de gonfler leurs carnets des coordonnées des entraîneurs français au cas où......on peut recenser au cours de ces derniers mois plus de 20 entraîneurs, pour lesquels la cellule Foot Expat a eu une influence directe, qui sont actuellement ou ont été en en poste cette saison. Parmi les principales destinations, on peut évoquer le Qatar, la Chine, Le Mali, La Jordanie, Madagascar, L'Algérie, l'Italie, le Maroc, Le Congo, la RD Congo, la Côte d'Ivoire)
- 2. 4 entraîneurs formateurs ont encadré deux académies japonaises en tournée en France pendant trois semaines et 1 entraîneur de gardien de but a été mis à disposition de la sélection nationale des Comores pour un stage de quatre jours et un match amical international.
- 3. Depuis le 1er juillet 2014, en partenariat avec la FIFA un poste de Directeur de l'académie Nationale à Madagascar à été proposé pour 2 ans. Ce poste a fait l'objet d'une offre d'emploi déposée sur le site de l'Unecatef en mai 2013 à la rubrique « offre d'emploi ». Sur les 10 dossiers de candidatures reçus, 5 correspondants aux critères requis ont été retenus et deux entraîneurs ont accepté de venir à l'entretien qui précédait le choix du candidat retenu. Concernant la rubrique « offre d'emploi » disponible sur le site internet de l'Unecatef, il est nécessaire de rappeler que pour y accéder vous devez être en possession de votre login et mot de passe qui vous ont été communiqué lors de votre adhésion.
- 4. Un certain nombre de rencontres ont eu lieu avec différents interlocuteurs (Gouvernement, entreprises, UEFA) pour présenter l'activité de l'Unecatef et de la Cellule Foot Expat. Le but de ces rendez-vous étant d'informé du rôle que tient l'Unecatef dans le domaine de l'expatriation de ces entraîneurs et du rayonnement de la France à l'étranger.
- 5. Par le biais de fédérations ou clubs nous avons été sollicité pour :
 - des projets de formations de cadres techniques (actuellement en attente de retours)
 - La mise en place d'un staff technique pour une équipe nationale ayant abouti (indirectement) à la nomination de trois techniciens français
 - une étude de faisabilité dans la perspective d'une création d'académie
- 6. Au rayon des actions qui n'ont pas pu être menés à bien au cours de cette saison pour diverses raisons on notera la mise en place :
 - De la formation de formateurs de cadres techniques à l'expatriation
 - La création d'un « book » de mini-cv référencé par poste disponible sur le site internet de l'Unecatef
 - -L'organisation d'un Agora Foot Expat réunissant tous les acteurs concernés par l'expatriation des entraîneurs

Perspectives 2013-2014

- 1. Renforcer les missions principales et le dispositif d'information de la cellule foot Expat
- 2. Développer des programmes de formation en anglais pour combler le retard accumulé sur nos concurrents européens



- 3. Aboutir à la réalisation des actions qui n'ont pas pu être réalisés et citées précédemment
- 4. Dans le cadre de la refonte de l'arborescence du site internet de l'Unecatef renseigner au mieux l'onglet foot Expat au cours du 4ème trimestre 2014
- 5. Continuer d'être disponible en permanence et d'informer concrètement les adhérents candidats à l'expatriation.

Conclusion

La complexité croissante de l'emploi dans le football exige qu'on s'adresse réellement à des personnes informées sur les principaux contours et caractéristiques de l'expatriation. Pour l'UNECATEF, l'utilité de la cellule Foot Expatriation est une nécessité d'autant plus impérieuse que l'efficacité de son organisation et de son mode de fonctionnement peut générer un retour sur investissement au profit des adhérents.

Et ce même si la tendance du marché confrontée aux difficultés économiques et les obstacles liés à la réalité de l'offre incitent à la prudence. C'est pourquoi tout ce qui favorise l'échange dans les relations entre l'UNECATEF, ces adhérents et les acteurs de l'expatriation peut s'avérer être une passerelle propice à la création de nouvelles opportunités.

DIX MOIS VERS L'EMPLOI

Les Chiffres

- Création en 2004
- 10 promotions 300 stagiaires
- 60% à 70% de retours à l'emploi depuis 10 ans
- Pour la promotion 2012-2013 : 72% de retours à l'emploi dont 62.5% à l'expatriation (Chine, Madagascar, Mauritanie, Algérie, Qatar, Maroc, Italie)
- 2013-2014: 10ème promotion
- 22 stagiaires adhérents à l'UNECATEF, en recherche d'emploi tous diplômés au moins d'une licence UEFA (A, B, Pro, Youth Elite) ou exerçant à un poste dit « périphérique » (préparateurs physiques, analyste vidéo, entraîneur adjoint, entraîneur de gardiens de but etc...)
- 30 jours d'accompagnement
- 8 sessions de 3 à 5 jours réparties à Paris, en province et à l'étranger dans un pays anglophone
- 12 modules associant l'accompagnement collectif et individualisé en séances présentielles (240h00) dont quatre intégrant l'accompagnement à distance (anglais, informatique, bilan et projet professionnel et analyse vidéo).
- 25 prestataires et intervenants
- Prise en charge financière du programme par l'UNECATEF en partenariat avec la Fédération Française de Football et la Ligue Professionnelle de Football.
- 4 salariés à plein temps

Promotion 2013-2014

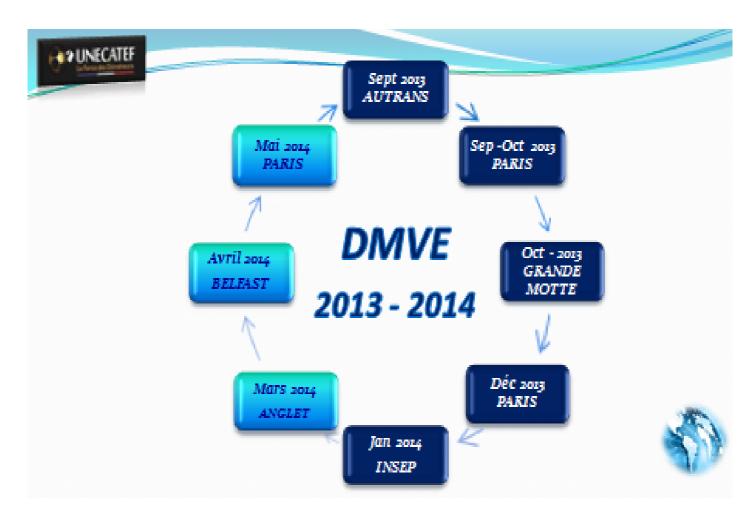
ARPINON Jérôme - Préparateur Physique - GFCO Ajaccio - L2*
BENAMAR Adda - Directeur Technique Kadji Académie - Cameroun*
BOURGES Gilles - Entraîneur gardiens de but Paris St Germain - L1*
CAMARA David - Entraîneur adjoint - AS Beauvais Oise - National*
CASTETS Hubert - Entraîneur - FC Equeurdreville - Ligue de Bretagne*
CHAUVIN Landry - Entraîneur - Stade Brestois - L1*
CIECHELSKI Laurent - Recruteur - AJ Auxerre*
CLEMENT Alexandre - Entraîneur - AS Beauvais Oise - National*
CRUCET Stéphane - Entraîneur adjoint - FC Tours - L2*



DAURIAC Laurent - Entraîneur - Stade Bordelais - CFA*
DIOUF Mamadou - Entraîneur Roissy en Brie - Ligue de Paris*
FEVE Raphaël - Préparateur Physique - Stade Brestois - L1*
HARDOUIN Gaëtan - Entraîneur - Pacy sur Eure - CFA*
HESSE Patrick - Entraîneur - Dudelange - Luxembourg - L1*
JANNUZZI Olivier - Entraîneur Centre de Formation - OGC Nice - L1*
MARIE Guillaume - Préparateur Physique - Le Havre - L2*
MIGNE Sébastien - Entraîneur adjoint - Congo - Equipe Nationale*
MONIER Jérôme - Entraîneur Adjoint - Dijon FCO - L1*
MONTHEIL Patrice - Entraîneur Adjoint - Le Havre - L2*
PIEN Jean-François - Directeur Centre de Formation - Nîmes - L2*
ROUZO Frédéric - Responsable Préformation - Lorient - L1*

(* Dernier poste occupé Saison 2012 - 2013)

CALENDRIER 2013-2014



BILAN DMVE 2012-2013

22 stagiaires

20 retours à l'emploi dont 60 % à l'expatriation

2 entraîneurs en formation



Stagiaires 2012/201	
	3

Postes

Noms

Alain Mboma Entraîneur Blanc Mesnil DH

Christophe Galvain Activité professionnelle hors football

Christophe Neves Préparateur Physique Le Havre Ligue 2

Emmanuel Da Costa Entraîneur Quevilly CFA

Eric Garcin Entraîneur Adjoint Rugby Chezen (Chine)*

Franck Ndioro Entraineur Adjoint Chengdu Blades (Chine) *

Franck Priou Entraineur Marignane CFA

Gilles Hugon Directeur Académie Nationale Madagascar

Hakli Dahmane Entraîneur FC Rouen DH

Jean Pascal Beaufreton Entraîneur Gardiens de but au Qatar

José Rodriguez Entraineur Adjoint au Qatar *

Karim Khouda Entraîneur Adjoint JSM Bejaïa Algérie*

Luc Bruder Directeur Centre de Formation FAR RABAT (Maroc)

Marc Chèze Entraineur Adjoint Equipe Nationale Haïti

Marc Maufroy Formation BEFF 2012 - 2014

Mohamed Chacha Entraîneur formateur Inter de Milan

Pascal Bracconnier Entraineur Adjoint sélection Nationale Mauritanie

Reynald Pedros Consultant Canal+ et Sport+

Sandy Guichard Préparateur Physique sélection A Algérie

Yann Lachuer Formation BEPF 2012-2014

Yves Bourgey Activité professionnelle hors football

Zak Alaoui Entraîneur Gardiens de but au TP Mazembe

COMMISSION SOCIALE UNECATEF

Les actions :

- Aide aux entraîneurs ayant des difficultés sociales,
- Aide au recouvrement de droits liés à la prise en charge d'une formation continue ou initiale
- Aide pour recouvrir les allocations retraites pour non paiement ou non déclaration, pour des problèmes d'affiliation de caisse : cadre ou non cadre
- Aide au financement des frais de formation initiale et continue pour les entraineurs privés d'emploi
- Financement d'actions de positionnement et d'aide à l'insertion (Bilan de Compétences, ..)

^{*}Contrat terminé à ce jour



COMMUNICATION

- L'Entraînant : 2 parutions Juillet 2013 et Janvier 2014 : La revue semestrielle de qualité reconnue par tous
- Le nouveau site internet : www.unecatef.fr c'est :

Adhérer en ligne

Consulter les fiches techniques ainsi que la liste des entraineurs libres

Renseigner et mettre à jour votre CV personnel

Prendre connaissance des programmes d'actions et de services du syndicat Consulter les séances d'entraînement (préformation, formation et séniors)

Consulter les offres d'emploi

· Les Coups du Coach

Sandrine Mathivet : FC Juvisy ½ finaliste de la Ligue des Champions Féminines

Hervé Didier : AS ST-Etienne finaliste de la Coupe de France Féminines

Jean-Philippe Sechet : Raon l'Etape Brillant parcours en championnat

Pierre Mankowski : Champion du Monde U 20

Francis Smerecki : Finaliste Championnat d'Europe U 19

Gilles Eyquem : Champion d'Europe U 19 Féminines

Patrice Neveu : Première qualification de la sélection Mauritanienne à une phase finale en Afrique

Jean-Marc Pilorget : Vainqueur de l'AS St Etienne et Montpellier Hérault en Coupe de France

LES MERCREDI DU RESPECT

En association avec toutes les familles du football (LFP, UCPF, UNFP, UNECATEF, Fondation du Football, FFF), les Mercredis du Respect consiste en un programme de sensibilisation au respect dans le football. Aux côtés des jeunes du centre de formation d'un club professionnel, les Mercredis du Respect rassemble le temps d'un aprèsmidi des jeunes joueurs et joueuses de six clubs amateurs voisins pour suivre un programme de sensibilisation aux comportements et attitudes idoines sur le terrain de football, dans le stade et au-delà.

Lors de saison 2013/2014, les Mercredis du Respect se déroulent à avec l'AS Saint-Etienne (16 octobre), l'OGC Nice (20 novembre), l'AS Nancy-Lorraine (12 mars), le FC Girondins de Bordeaux (19 mars) et le FC Metz (23 avril).

Un entraîneur représentant L'Unecatef participe à chaque journée.



PARTENARIAT RANDSTAD - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE

L'Unecatef à signé un partenariat avec RANDSTAD et la Direction Générale de la Police, pour intervenir lors des stages de recrutement, afin d'expliquer le parallèle entre le sport collectif (football) et la police.

Nos représentants (entraîneurs membres de l'Unecatef) insistent surtout sur :

Le travail collectif

La tactique

Le Travail d'équipe

La nécessité d'un leader (aussi bien dans un vestiaire que dans un groupe).

Depuis 2 saisons 6 stages ont été effectués :

- Reims
- Rouen
- Roubaix
- Sochaux
- Nimes
- Toulouse

CADRESPORTS

Le catalogue des formations continues

Module d'anglais par l'anglais du football

Module d'informatique à distance

4 stagiaires inscrits au BEPF ont suivi la formation de l'anglais par l'anglais pour être en capacité de réunir l'examen

5 adhérents ont suivi la formation d'anglais à titre personnel

Une confirmation en 2013/2014 pour la formation BEPF:

Cadresports est labellisé par l'IFF pour valider le niveau de langues pour les stagiaires inscrits au BEPF.

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

- Participation aux réunions du Comité Pédagogique de l'IFF
- Proposition pour une structuration des clubs fédéraux
- Présence au sein de la commission d'aide au financement, participation aux frais de formation initiale et continue pour les entraineurs privés d'emploi ou connaissant des difficultés de financement (notamment dans les clubs fédéraux, n'ayant pas une aide de financement de la LFP)

Cette commission est dotée d'une enveloppe de 300 000 euros pour la saison 2013/2014.